



Site inscrit

Date de protection : 8 décembre 1982 ~ Superficie : 5 ha

La butte de Taloison

Bay-sur-Aube

La butte de Taloison est rattachée géologiquement au plateau de Langres et en forme un des sommets. Ses pelouses sèches abritent des espèces submontagnardes qui cohabitent avec des espèces d'affinité subméditerranéenne. Les habitats présents ont permis d'inclure cette butte dans le réseau Natura 2000.



À l'ouest de Bay-sur-Aube, cette butte totalement dégagée du plateau surplombe la vallée de l'Aube à quelques kilomètres de sa source. Autrefois couverte de pelouses sèches maintenues par un pâturage fréquent, elle a été peu à peu envahie par les résineux à mesure que le pâturage se faisait plus rare, enrésinement récent qui semble provenir des graines apportées par le vent depuis des plantations de pins proches installées à la fin du XIX^e siècle.

Les mésoclimats liés à l'exposition et les divers types de substrats conduisent à la coexistence de groupements végétaux à affinités submontagnardes et de plantes subméditerranéennes. La végétation herbacée est

dominée par des graminées, surtout la séslerie bleue et le brome dressé. Plus d'une trentaine d'espèces rares s'y développent : la gentiane germanique, la gentiane ciliée, la phalangère rameuse, l'hélianthème des Apennins et diverses orchidées, ainsi que la violette rupestre, le thésion des Alpes, le silène glaréux et la laîche pied d'oiseau, quatre espèces protégées régionalement, ainsi que l'aster amelle protégée au niveau national. Certains insectes très rares en Haute-Marne y sont également recensés, en particulier des papillons (l'azuré du serpolet) et des criquets (le psophe stridulant).



Pelouse et boisement de pins sylvestres

Critères de classement

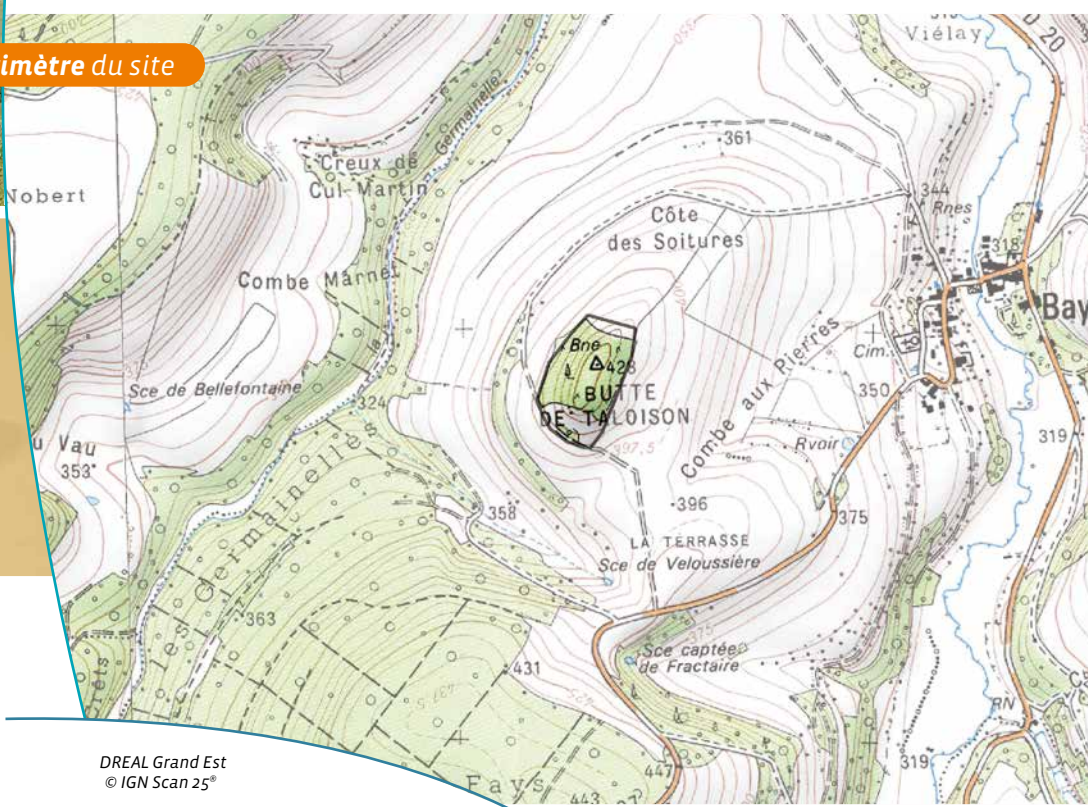
→ Pittoresque, artistique, historique, scientifique, légendaire



La butte de Taloisson



Périmètre du site



- 1 ~ Aménagement en pierre sèche
- 2 ~ Dompte-venin
- 3 ~ Panorama depuis le haut de la butte
- 4 ~ Calcaire à oolithes

DREAL Grand Est
© IGN Scan 25°

200 m

Inventaires - Autres mesures de protection

→ Site Natura 2000 « Pelouses submontagnardes du plateau de Langres »

Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les [articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement](#). Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'État.



Pour plus d'informations

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr
Rubrique Eau Biodiversité Paysage.

Contact

sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr - 03 87 62 01 63